

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 28.03.2024 Numéro de version 4.0 (remplace la version 3.0)

Révision: 28.03.2024

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise**1.1 Identificateur de produit****Nom du produit:** Constar**Code du produit:** 100444**Numéro d'enregistrement** W7326-1**1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées****Secteur d'utilisation** SU1 Agriculture, sylviculture, pêche**Catégorie du produit** PC27 Produits phytopharmaceutiques**Emploi de la substance / de la préparation** Herbicide**1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité****Producteur/fournisseur:**

Stähler Suisse SA

Henzmannstrasse 17A

CH-4800 Zofingen

Tel. +41 (0)62 746 80 00

info@staehler.ch

www.staehler.ch

Service chargé des renseignements:

Stähler Suisse SA

Henzmannstrasse 17A

CH-4800 Zofingen

Tel. +41 (0)62 746 80 00

info@staehler.ch

www.staehler.ch

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Tox Info Suisse

Numéro d'urgence 24h/24: 145 (de l'étranger : +41 44 251 51 51)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers**2.1 Classification de la substance ou du mélange****Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

GHS09 environnement

Aquatic Acute 1 H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

Aquatic Chronic 1 H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.



GHS07

Skin Sens. 1 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

2.2 Éléments d'étiquetage**Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.**Pictogrammes de danger**

GHS07



GHS09

Mention d'avertissement Attention**Mentions de danger**

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

(suite page 2)

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 28.03.2024 Numéro de version 4.0 (remplace la version 3.0)

Révision: 28.03.2024

Nom du produit: Constar

(suite de la page 1)

· **Conseils de prudence**

- P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
- P102 Tenir hors de portée des enfants.
- P261 Éviter de respirer les brouillards/vapeurs/aérosols.
- P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
- P272 Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.
- P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage/une protection auditive.
- P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon.
- P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
- P362+P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
- P391 Recueillir le produit répandu.
- P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

· **Indications complémentaires:**

- SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.
- EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.
- SPe 2 Zum Schutz von Grundwasser nicht in Grundwasserschutzzonen (S2 und Sh) ausbringen.

· **2.3 Autres dangers**

- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

· **3.2 Mélanges**

· **Description:**

Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.
Dispersion d'huile (OD)

· **Composants dangereux:**

CAS: 81406-37-3	fluroxypyr-meptyl(ISO)	≥10 - <20%
EINECS: 279-752-9	⚠ Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410	
CAS: 58128-22-6	Polyhydroxylstearic acid	≥1 - <10%
	⚠ Skin Irrit. 2, H315	
CAS: 79277-27-3	thifensulfuron méthyl	≥2,5 - <10%
	⚠ Aquatic Acute 1, H400 (M=100); Aquatic Chronic 1, H410 (M=100)	
CAS: 74223-64-6	metsulfuron méthyle	≥0,25 - <1%
	⚠ Aquatic Acute 1, H400 (M=1000); Aquatic Chronic 1, H410 (M=1000)	

· **Indications complémentaires:** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

· **4.1 Description des mesures de premiers secours**

· **Remarques générales:**

Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.
Protection des secouristes: Éviter l'inhalation, l'ingestion et le contact avec la peau et les yeux.

· **Après inhalation:**

Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

· **Après contact avec la peau:**

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.
Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.
En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.
L'eau courante doit être disponible sur le lieu de travail.

· **Après contact avec les yeux:**

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.
En cas de présence de lentilles de contact, les enlever au bout de 5 minutes et rincer de nouveau les yeux.

(suite page 3)

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 28.03.2024 Numéro de version 4.0 (remplace la version 3.0)

Révision: 28.03.2024

Nom du produit: Constar

(suite de la page 2)

Une douche oculaire doit être installées dans la poste de travail.

· Après ingestion:

Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau.

Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.

· 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Peut provoquer une réaction allergique cutanée.

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

· 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique (décontamination, fonction vital), aucun antidot connu.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**· 5.1 Moyens d'extinction****· Moyens d'extinction:**

Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.

CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

· 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Peut être dégagé en cas d'incendie:

Carbon dioxide (CO₂)

Monoxyde de carbone (CO)

Oxyde d'azote (NO_x)

Oxydes de soufre (SO_x)

Dans certaines circonstances liées à un incendie, la présence de traces d'autres substances toxiques n'est pas à exclure.

· 5.3 Conseils aux pompiers**· Equipement spécial de sécurité:**

Porter un vêtement de protection totale.

Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

· Autres indications

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.

Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.

Récupérer à part l'eau d'extinction contaminée. Ne pas l'évacuer dans les canalisations.

Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**· 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

Veiller à une aération suffisante.

Ne pas toucher produit renversé ou surface contaminer.

· 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

Éviter la dérive et de renverser le produit sans prendre toutes les précautions d'usage.

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

· 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Évacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

· 6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**· 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 28.03.2024 Numéro de version 4.0 (remplace la version 3.0)

Révision: 28.03.2024

Nom du produit: Constar

(suite de la page 3)

Éviter le contact avec les yeux et la peau.

Préventions des incendies et des explosions:

Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**Stockage:****Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:**

Ne conserver que dans le fût d'origine.

A conserver dans un récipient bien fermé, au sec, et dans un lieu frais et aéré.

Indications concernant le stockage commun:

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Ne pas stocker avec des acides.

Ne pas conserver avec les agents d'oxydation.

Ne pas conserver avec les agents de réduction.

Autres indications sur les conditions de stockage:

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.

Protéger contre le gel.

Interdire l'accès aux enfants.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Produit phytosanitaire

Produit destiné à l'agriculture.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1 Paramètres de contrôle****Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**

Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

8.2 Contrôles de l'exposition**Contrôles techniques appropriés** Sans autre indication, voir point 7.**Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle****Mesures générales de protection et d'hygiène:**

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail..

Protection respiratoire:

Dans des conditions normales de manipulation, aucun danger dû aux matières en suspension n'est attendu.

Cependant, un problème majeur se produit la quantité de matière déversée sous forme de vapeur épaisse ou de brouillard est une quantité officiellement approuvée.

Utiliser un équipement de protection respiratoire avec des filtres universels, y compris des filtres à particules.

Protection des mains:

Gants de protection

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

Une protection préventive de la peau en utilisant des produits protecteurs de la peau est recommandée.
(UN 374)**Matériau des gants**

Caoutchouc nitrile

Butylcaoutchouc

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 28.03.2024 Numéro de version 4.0 (remplace la version 3.0)

Révision: 28.03.2024

Nom du produit: Constar

(suite de la page 4)

Épaisseur du matériau recommandée: $\geq 0,4-0,7$ mm

· **Temps de pénétration du matériau des gants**

Pour le mélange des produits chimiques mentionnés ci-dessous, le temps de pénétration doit être d'au moins 480 minutes (perméabilité selon la norme EN 16523-1:2015: taux 6).

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

· **Protection des yeux/du visage**

Lunettes de protection recommandées pour le transvasement.

Si le contact visuel est potentiellement possible, l'accès direct aux douches oculaires sur le lieu de travail est très recommander.

(EN 166)

· **Protection du corps:**

Porter des vêtements de protection appropriés résistant aux produits chimiques pour éviter tout contact avec la peau d'exposition. Pour les activités normales qui impliquent une exposition au produit si cela est inévitable pour une durée limitée, un pantalon imperméable et un tablier sont recommandés.

Un matériau résistant aux produits chimiques ou une combinaison en polyéthylène (PE) suffisent. Les combinaisons en PE sont incluses jetez toute contamination après utilisation. Une exposition importante ou prolongée peut survenir une combinaison en matériau enduit est nécessaire.

· **Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement**

En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

· **Mesures de gestion des risques**

L'utilisation de ce produit (cette substance / cette préparation) à titre professionnel par des jeunes travailleurs est restreinte ou complètement interdite. Les bases légales ainsi que les dispositions précises en la matière figurent à la section 15.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

· **Indications générales.**

· **Couleur:**

Jaune clair

· **Odeur:**

Caractéristique

· **Seuil olfactif:**

Non déterminé.

· **Point de fusion/point de congélation:**

Non déterminé.

· **Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition**

Non déterminé.

· **Inflammabilité**

Non applicable.

· **Limites inférieure et supérieure d'explosion**

· **Inférieure:**

Non déterminé.

· **Supérieure:**

Non déterminé.

· **Point d'éclair**

172 °C

Règlement (CE) No. 440/2008, appendice A.9

· **Température de décomposition:**

Non déterminé.

· **pH à 20 °C**

4,5 (CIPAC MT 75.3)

· **Viscosité:**

· **Dynamique à 23,7 °C:**

520,7 mPas (CIPAC MT 192, 100 rpm)

· **Solubilité**

· **l'eau:**

Pas ou peu miscible

· **Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)**

Non déterminé.

· **Pression de vapeur:**

Non déterminé.

· **Densité et/ou densité relative**

· **Densité:**

Non déterminée.

· **Densité relative. à 20 °C**

0,9893

Règlement (CE) No. 440/2008, appendice A.3, non disponible pour ce mélange

· **Densité de vapeur:**

Non déterminé.

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 28.03.2024 Numéro de version 4.0 (remplace la version 3.0)

Révision: 28.03.2024

Nom du produit: Constar

(suite de la page 5)

9.2 Autres informations

- **Aspect:**
- **Forme:** Liquide
- **Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité.**
- **Température d'inflammation:** 350 °C (EWG A.15)
- **Propriétés explosives:** Pas de danger d'explosion en cas de stockage et de manipulation conformes.
- **Changement d'état**
- **Vitesse d'évaporation.** Non déterminé.

Informations concernant les classes de danger physique

- **Substances et mélanges explosibles** néant
- **Gaz inflammables** néant
- **Aérosols** néant
- **Gaz comburants** néant
- **Gaz sous pression** néant
- **Liquides inflammables** néant
- **Matières solides inflammables** néant
- **Substances et mélanges autoréactifs** néant
- **Liquides pyrophoriques** néant
- **Matières solides pyrophoriques** néant
- **Matières et mélanges auto-échauffants** néant
- **Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau** néant
- **Liquides comburants** néant
- **Matières solides comburantes** néant
- **Peroxydes organiques** néant
- **Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux** néant
- **Explosibles désensibilisés** néant

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.2 Stabilité chimique**
- **Décomposition thermique/conditions à éviter:**
Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
Stable dans les conditions normales d'emploi.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue.
- **10.4 Conditions à éviter** Ne pas surchauffer, afin d'éviter une décomposition thermique.
- **10.5 Matières incompatibles:**
Oxydant fort
Base fort
Acide fort
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:**
Pas de réaction dangereuses si les prescriptions de stockage et de manipulation sont respectées.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**
- **Toxicité aiguë** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

Oral	LD50	> 5000 mg/kg (rat) (OECD 425)
Dermique	LD50	> 5000 mg/kg (rat) (OECD 402)
Inhalatoire	LC50 / 4h	> 5,1 mg/l (rat) (OECD 403)

(suite page 7)

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 28.03.2024 Numéro de version 4.0 (remplace la version 3.0)

Révision: 28.03.2024

Nom du produit: Constar

(suite de la page 6)

81406-37-3 fluroxypyr-meptyl(ISO)		
Oral	LD50	> 2000 mg/kg (rat) (OECD 401)
Dermique	LD50	>2000 mg/kg (rat) (OECD 402)
Inhalatoire	LC50 4h	> 1 mg/l (rat) (OECD 403)
79277-27-3 thifensulfuron méthyl		
Oral	LD50	> 5000 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	> 2000 mg/kg (rat)
Inhalatoire	LC50/4 h	>7,9 mg/l (rat)
74223-64-6 metsulfuron méthyle		
Oral	LD50	> 5000 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	> 2000 mg/kg (lapin)
Inhalatoire	LC50	> 5,3 mg/l (rat)

· **Corrosion cutanée/irritation cutanée** Effet d'irritation possible.

· **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**

Sensibilisation par inhalation : Non classé sur la base des informations disponibles.

Produit:

Espèce : souris

Le produit est un sensibilisant cutané, sous-catégorie 1B.

Ligne directrice 429 de l'OCDE

Provoque une sensibilisation cutanée.

(Données sur le produit lui-même) Source d'information : Rapport d'étude interne.

Ingrédients:

Fluroxypyr-meptyle (ISO):

Espèce : cochon d'Inde

Ligne directrice 406 de l'OCDE

Ne provoque pas de sensibilisation cutanée.

Acide 12-hydroxystéarique, oligomères, produits de réaction avec l'acide stéarique :

Type de test : test de maximisation

Espèce : cochon d'Inde

Ne provoque pas de sensibilisation cutanée.

Thifensulfuron-méthyl (ISO):

Espèce : cochon d'Inde

Ne provoque pas de sensibilisation cutanée.

Metsulfuronméthyl (ISO):

Type de test : Test de maximisation

Voies d'exposition : contact avec la peau

Espèce : cochon d'Inde

US EPA Test Guideline OPPTS 870.2600, N'est pas un sensibilisant cutané.

· **Mutagenicité sur les cellules germinales**

Non classé sur la base des informations disponibles.

Ingrédients:

Thifensulfuron-méthyl (ISO):

Mutagenicité sur les cellules germinales Évaluation : Le poids de la preuve n'appuie pas la classification comme mutagène des cellules germinales.

Metsulfuronméthyl(ISO):

Génotoxicité in vitro

Type de test : test d'Ames

Activation métabolique : avec et sans activation métabolique

Résultat : négatif

Type de test : Test d'aberration chromosomique in vitro

Activation métabolique : Activation métabolique

Résultat : positif

Génotoxicité in vivo

Type de test : test du micronoyau

Espèce : souris

Résultat : négatif

Mutagenicité sur les cellules germinales Évaluation : Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet

(suite page 8)

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 28.03.2024 Numéro de version 4.0 (remplace la version 3.0)

Révision: 28.03.2024

Nom du produit: Constar

(suite de la page 7)

*mutagène.***· Cancérogénicité***Non classé sur la base des informations disponibles.**Ingrédients:**Fluroxypyr-meptyle (ISO):**Espèce : rat**Méthode : Ligne directrice 451 de l'OCDE**Résultat : négatif**Espèce : souris**Méthode : Ligne directrice 453 de l'OCDE**Résultat : négatif**Thifensulfuron-méthyl (ISO):**Cancérogénicité - Evaluation : Les preuves disponibles ne supportent pas la classification comme cancérigène**Metsulfuronméthyl (ISO):**Espèce : rat, mâle et femelle**Temps d'exposition : 104 semaines**DSENO : 500 ppm**Résultat : négatif**Espèce : souris, mâle et femelle**Temps d'exposition : 18 mois**NOAEL : 5 000 ppm**Résultat : négatif**Cancérogénicité - Evaluation : Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet cancérigène.***· Toxicité pour la reproduction***Non classé sur la base des informations disponibles.**Ingrédients:**Fluroxypyr-meptyle (ISO)**Effet sur la fertilité : Méthode: OCDE Ligne directrice 416**Résultat : négatif**Effets sur le développement fœtal**Méthode : Ligne directrice 414 de l'OCDE**Résultat : négatif**metsulfuron-méthyl (ISO)**Effet sur la fertilité : Type de test : Étude sur deux générations**Espèce : rat, mâle et femelle**Voie d'application : Orale**Résultat : négatif**Effets sur le développement fœtal**Type de test : Développement embryo-fœtal**Espèce : lapin, femelle**Voie d'application : ingestion**Symptômes : effets maternels**Résultat : négatif**Type de test : Développement embryo-fœtal**Espèce : rat, femelle**Voie d'application : ingestion**Symptômes : effets maternels**Résultat : négatif**toxicité pour la reproduction -**Évaluation : Les preuves disponibles n'étaient pas la classification pour la toxicité pour la reproduction.***· Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique***Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.***· Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée***L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.**Autres risques :**Ingrédients:**Fluroxypyr-meptyle (ISO):**Espèce : rat**DSENO : 80 mg/kg**Temps d'exposition : 90j**Méthode : Ligne directrice 408 de l'OCDE**Organe cible : rein*

(suite page 9)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 28.03.2024 Numéro de version 4.0 (remplace la version 3.0)

Révision: 28.03.2024

Nom du produit: Constar

(suite de la page 8)

Metsulfuronméthyl(ISO):

Espèce : rat, mâle et femelle

NOÉL : 1 000 ppm

Voie d'application : Orale - alimentation

Temps d'exposition : 90j

Symptômes : perte de poids corporel

· **Danger par aspiration**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **11.2 Informations sur les autres dangers**

· **Propriétés perturbant le système endocrinien**

Aucun des composants n'est compris.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

· **12.1 Toxicité**

· **Toxicité aquatique:**

EC50 48h	7,8 mg/l (daphnia magna) (OECD 202)
ErC50 72h	1,9 mg/l (pseudokirchneriella subcapitata) (OECD 201)
LC50 96h	> 17,5 mg/l (truite arc-en-ciel) (OECD 203)
NOEC 72h	0,26 mg/l (pseudokirchneriella subcapitata) (OECD 201)
NOEC 7d	0,013 mg/l (lemna gibba) (OECD 221)

81406-37-3 fluroxypyr-meptyl(ISO)

EC50 48h	> 0,183 mg/l (daphnia magna)
EC50 72h	> 1,41 mg/l (pseudokirchneriella subcapitata)
LC50 72h	> 0,5 mg/l (Scenedesmus subspicatus (Alge))
LC50 96h	> 0,2 mg/l (truite arc-en-ciel)
	> 0,63 mg/l (Lepomis sp.)
NOEC 21d	0,06 mg/l (daphnia magna)
	0,2 mg/l (truite arc-en-ciel)

79277-27-3 thifensulfuron méthyl

EC50	1,3 µg/l (lemna gibba)
EC50 48h	470 mg/l (daphnia magna)
LC50 96h	100 mg/l (poisson) (Salmo gairdneri)
NOEC 21d	100 mg/l (daphnia magna)
NOEC 28d	250 mg/l (poisson) (Salmo gairdneri)

74223-64-6 metsulfuron méthyle

ErC50 14d	0,57 µg/l (lemna gibba)
EC50 48h	> 120 mg/l (daphnia magna)
LC50 96h	> 113 mg/l (truite arc-en-ciel)

· **12.2 Persistance et dégradabilité**

Pas facilement biodégradable.

Estimation basée sur les données obtenues à partir du composant actif.

· **Autres indications:**

Fluroxypyr-meptyle (ISO)

Toxicité pour les organismes du sol :

CL50 : > 1 000 mg/kg, durée d'exposition : 14 j, espèce : Eisenia fetida (vers de terre)

Toxicité pour les organismes terrestres :

DL50 : > 2 000 mg/kg, espèce : Anas platyrhynchos (colvert)

DL50 : > 2 000 mg/kg, espèce : Colinus virginianus (cailles arboricoles)

DL50 : > 100 µg/abeille, durée d'exposition : 48 h, critère : toxicité aiguë par voie orale, espèce : Apis mellifera (abeilles)

DL50 : > 100 µg/abeille, durée d'exposition : 48 h, critère : toxicité aiguë par contact, espèce : Apis mellifera (abeilles)

Thifensulfuron-méthyl (ISO)

(suite page 10)

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 28.03.2024 Numéro de version 4.0 (remplace la version 3.0)

Révision: 28.03.2024

Nom du produit: Constar

(suite de la page 9)

Toxicité pour les organismes du sol :

CL50 : > 2 000 mg/kg, espèce : *Eisenia fetida* (vers de terre)

Toxicité pour les organismes terrestres :

LD50 : > 5 620 ppm, Espèce : *Colinus virginianus* (cailles arboricoles)DL50 : > 2 510 mg/kg, espèce : *Anas platyrhynchos* (colvert)DL50 : > 7,1 µg/abeille, espèce : *Apis mellifera* (abeilles)

metsulfuron-méthyl (ISO)

Toxicité pour les organismes du sol :

NOEC : 6 mg/kg, durée d'exposition : 56 j, espèce : *Eisenia fetida* (vers de terre)

Toxicité pour les organismes terrestres :

DL50 : > 50 µg/abeille, critère : toxicité aiguë par contact, espèce : *Apis mellifera* (abeilles)DL50 : > 44,3 µg/abeille, critère d'évaluation : toxicité aiguë par voie orale, espèce : *Apis mellifera* (abeilles)DL50 : > 2 510 mg/kg, espèce : *Anas platyrhynchos* (colvert)**12.3 Potentiel de bioaccumulation**

Thifensulfuron-méthyl: log Pow (25 °C): -1,7 (pH 7), EFSA Journal 2015;13(7):4201

Metsulfuron-méthyl: log Pow (20 °C): -1,7 (pH 7), 1,0 (pH 4), -2,2 (pH 10); BCF: -. EFSA Journal 2015;13(1): 3936

Fluroxypyr-meptyl: log Pow: 4,57 (pH 5), 5,04 (pH 7), 5,31 (pH 9); BCF: 26. EFSA Journal 2011; 9(3):2091

12.4 Mobilité dans le sol

Thifensulfuron-méthyl: mobile dans les sols. EFSA Journal 2015;13(7): 4201

Metsulfuron-méthyl: modérément mobile dans les sols. EFSA Journal 2015;13(1): 3936

Fluroxypyr-meptyl: est pratiquement immobile. EFSA Journal 2011;9(3):2091

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB• **PBT**: Non applicable.• **vPvB**: Non applicable.**12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**

Pour les informations relatives aux propriétés perturbant le système endocrinien, se référer à la rubrique 11.

12.7 Autres effets néfastes• **Remarque:**

Très toxique chez les poissons.

Très toxique pour les algues.

Très toxique pour les organismes aquatiques.

• **Autres indications écologiques:**• **Indications générales:**

Catégorie de pollution des eaux 3 (D) (Classification propre): très polluant

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1 Méthodes de traitement des déchets**• **Recommandation:**

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

Doit être acheminé vers une décharge ou une installation d'incinération autorisée pour déchets toxiques après traitement préalable, conformément aux prescriptions sur les déchets toxiques.

• **Code déchet:** 02 01 08 S Déchets agrochimiques contenant des substances dangereuses• **Emballages non nettoyés:**• **Recommandation:**

Les récipients vides doivent être nettoyés soigneusement et déposés dans une déchetterie. Les restes de produits phytosanitaires doivent être déposés dans une déchetterie communale, un centre collecteur pour déchets spéciaux ou dans les points de vente desdits produits.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**14.5 Dangers pour l'environnement**

Le produit contient matières dangereuses pour l'environnement : fluroxypyr-meptyl(ISO), thifensulfuron méthyl

• **ADR, IMDG, IATA**

UN3082

• **ADR**

3082 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (fluroxypyr-

(suite page 11)


Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 28.03.2024 Numéro de version 4.0 (remplace la version 3.0)

Révision: 28.03.2024

Nom du produit: Constar

(suite de la page 10)

<ul style="list-style-type: none"> · IMDG · IATA · ADR, IMDG, IATA 	<p>meptyl(ISO), thifensulfuron méthyl, metsulfuron-méthyl) ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (fluoroxypyr-meptyl(ISO), thifensulfuron-méthyl, metsulfuron-méthyl), MARINE POLLUTANT ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (fluoroxypyr-meptyl(ISO), thifensulfuron-méthyl, metsulfuron-méthyl)</p>
 <ul style="list-style-type: none"> · Classe · Étiquette · ADR, IMDG, IATA · Marine Pollutant: · Marquage spécial (ADR): · Marquage spécial (IATA): 	<p>9 Matières et objets dangereux divers. 9 III Signe conventionnel (poisson et arbre) Signe conventionnel (poisson et arbre) Signe conventionnel (poisson et arbre)</p>
<ul style="list-style-type: none"> · 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur · Numéro d'identification du danger (Indice Kemler): · No EMS: 	<p>Attention: Matières et objets dangereux divers. 90 F-A,S-F</p>
<ul style="list-style-type: none"> · 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI 	
<ul style="list-style-type: none"> · Indications complémentaires de transport: 	
<ul style="list-style-type: none"> · ADR · Quantités limitées (LQ) · Quantités exceptées (EQ) · Catégorie de transport · Code de restriction en tunnels 	<p>5L Code: E1 3 -</p>
<ul style="list-style-type: none"> · IMDG · Limited quantities (LQ) · Excepted quantities (EQ) 	<p>5L Code: E1</p>
<ul style="list-style-type: none"> · "Règlement type" de l'ONU: 	<p>UN 3082 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (FLUROXYPYR-MEPTYL(ISO), THIFENSULFURON MÉTHYL, METSULFURON-MÉTHYL), 9, III</p>

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.
- **Évaluation de la sécurité chimique**
- **Catégorie SEVESO E1** Danger pour l'environnement aquatique
- **Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas** 100 t
- **Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut** 200 t
- **Prescriptions nationales:** Produit commercial, réservé aux utilisateurs professionnels.
- **Indications sur les restrictions de travail:**
Article 4 alinéa 4 Ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs (OLT 5, RS 822.115) et Article 1 lit. f Ordonnance du DEFR sur les travaux dangereux pour les jeunes (822.115.2) :
Les jeunes en formation professionnelle initiale ne peuvent travailler avec ce produit (cette substance / cette préparation) que si cela est prévu dans l'ordonnance de formation professionnelle pour atteindre les buts de formation et que si les conditions du plan de formation et les limites d'âge applicables soient respectées. Les jeunes qui ne suivent pas de formation professionnelle initiale ne peuvent pas travailler avec ce produit (cette substance / cette préparation). Sont réputés jeunes gens les travailleurs des deux sexes âgés de moins de 18

(suite page 12)

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 28.03.2024 Numéro de version 4.0 (remplace la version 3.0)

Révision: 28.03.2024

Nom du produit: Constar

(suite de la page 11)

ans.

· Classe de pollution des eaux:

Il est impossible que des produits phytosanitaires aient accès aux eaux. Pour cette raison il faut les emmagasiner conformément aux exigences de sécurité d'après la classe de pollution des eaux 3. Par conséquent il n'est pas nécessaire de classer et marquer des produits phytosanitaires en classe de pollution des eaux.

· Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction

Observer les instructions d'emploi pour éviter des risques pour l'homme et l'environnement.

Éviter chaque contact inutile avec le produit.

L'emploi abusif peut nuire à la santé.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· Phrases importantes

H315 Provoque une irritation cutanée.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· Service établissant la fiche technique: Stähler Suisse SA**· Contact:**

Stähler Suisse SA

Henzmannstrasse 17A

CH-4800 Zofingen

Tel.: +41 (0) 62 746 80 00

info@staehler.ch

www.staehler.ch

· Date de la version précédente: 20.03.2023**· Numéro de la version précédente: 3.0****· Acronymes et abréviations:**

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2

Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1

Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1

Aquatic Chronic 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 1

· * Données modifiées par rapport à la version précédente